



14ème législature

Question N° : 48860	De M. Frédéric Lefebvre (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Français de l'étranger		Ministère attributaire > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > coopération culturelle	Analyse > réseau culturel. rapport parlementaire. recommandations.
Question publiée au JO le : 04/02/2014 Réponse publiée au JO le : 01/07/2014 page : 5513 Date de changement d'attribution : 10/04/2014 Date de renouvellement : 13/05/2014		

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi d'améliorer la gestion des ressources humaines du réseau et de poursuivre la démarche de professionnalisation des agents du réseau, en la fondant sur une analyse des compétences requises et des formations nécessaires. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international a pour objectif l'amélioration de la gestion des ressources humaines du réseau. La professionnalisation des agents du réseau est une exigence croissante compte tenu de la variété des métiers. La mise au point de fiches de postes, en complément de la typologie des métiers, contribue à une meilleure adéquation candidature/poste et facilite la recherche des profils les mieux adaptés aux besoins. Le MAEDI a entrepris de renforcer le dialogue avec les autres ministères traditionnellement pourvoyeurs d'agents (ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la culture et de la communication) et a développé sa présence sur les réseaux sociaux professionnels du type LinkedIn. Le MAEDI développe également des relations de partenariat avec les opérateurs (CFI, Institut français, France expertise internationale, etc.) en vue de poursuivre la mise en place de passerelles entre le réseau et les partenaires, et la définition de parcours professionnels (échanges réguliers sur les candidatures avec la direction des ressources humaines et la direction générale de la mondialisation du ministère des affaires étrangères et du développement international).

